

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-douzième session

Lomé, République togolaise, 22-26 août 2022

Point 16 de l'ordre du jour

**PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE, LIEU ET DATES DE LA SOIXANTE-
TREIZIÈME SESSION DU COMITÉ RÉGIONAL**

1. Conformément à l'article 4 du Règlement intérieur du Comité régional de l'OMS pour l'Afrique, la Directrice régionale soumet la proposition ci-après, qui concerne le lieu et les dates de la soixante-treizième session du Comité régional.
2. En vertu de la résolution AFR/RC41/R13, c'est le pays hôte qui supporte intégralement le surcoût que pourrait entraîner l'organisation d'une session du Comité régional ailleurs qu'au Bureau régional. Si un État Membre offre cependant d'organiser le Comité régional, il doit s'engager, aux termes d'un accord signé entre le gouvernement d'un tel pays hôte et l'Organisation mondiale de la Santé, à fournir les prestations et services suivants, indispensables aux travaux du Comité :
 - a) mise à disposition de locaux, de mobiliers et de matériels, y compris le matériel d'interprétation pour les travaux du Comité régional ;
 - b) mise à disposition de matériels d'éclairage, entretien compris, ainsi que d'alimentation en électricité et de ventilation des locaux ;
 - c) mise à disposition du personnel chargé de l'entretien, du nettoyage et de la surveillance des locaux, des installations, des matériels et des fournitures ;
 - d) couverture par les services postaux et téléphoniques, et dispositions permettant d'assurer convenablement le compte rendu des travaux du Comité par la radio et la télévision ;
 - e) prise en charge des frais d'hébergement et de voyage des membres du personnel du Secrétariat de l'OMS autorisés à participer à la réunion ;
 - f) mise à disposition de véhicules pour le transport des représentants des États Membres et du Secrétariat de l'OMS, des matériels, des fournitures et des documents ; mise à disposition, en monnaie locale et au meilleur taux de change, de fonds suffisants pour couvrir les dépenses de l'Organisation dans le pays hôte.
3. La Directrice régionale voudrait attirer l'attention des États Membres sur la nécessité de souscrire pleinement aux engagements susmentionnés.
4. Tout État Membre désireux d'accueillir la soixante-treizième session du Comité régional devra manifester son intérêt lors des délibérations sur ce point de l'ordre du jour. Dans l'éventualité où aucun État Membre n'offre d'accueillir la soixante-treizième session du Comité régional, la Directrice régionale propose que ladite session soit organisée au Siège du Bureau régional de l'OMS pour l'Afrique. Il est également proposé que la soixante-treizième session du Comité régional se tienne du 28 août au 1^{er} septembre 2023. Le projet d'ordre du jour provisoire de ladite session est présenté ci-dessous, sous forme d'annexe.

ANNEXE



AFR/RC73/1

COMITÉ RÉGIONAL DE L'AFRIQUE

ORIGINAL : ANGLAIS

Soixante-treizième session

XXX

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Élection du président, des vice-présidents et des rapporteurs
3. Adoption de l'ordre du jour provisoire et du programme de travail provisoire
4. Nomination des membres de la Commission de vérification des pouvoirs
5. Intervention du président du Sous-Comité du Programme
6. Activités de l'OMS dans la Région africaine : rapport annuel de la Directrice régionale
7. **(Questions d'intérêt mondial liées aux décisions et résolutions de l'Assemblée mondiale de la Santé)**

Pilier 1. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle

8. Orientations stratégiques mondiales pour les soins infirmiers et obstétricaux 2021-2025 : cadre d'action dans la Région africaine
9. Cadre pour le maintien de systèmes de santé résilients en vue de parvenir à la couverture sanitaire universelle et de promouvoir la sécurité sanitaire dans la Région africaine de l'OMS
10. Transformer les plans en action – élaborer une stratégie régionale pour accélérer la mise en œuvre et le suivi des plans d'action nationaux pour combattre la résistance aux antimicrobiens dans la Région africaine de l'OMS
11. Stratégie régionale sur les produits de diagnostic et les services de laboratoire

Pilier 3. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être

12. Plan d'action pour renforcer la mise en œuvre de la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool dans la Région africaine de l'OMS
13. Cadre pour l'adaptation de la santé publique au changement climatique dans la Région africaine

Pilier 4. Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

14. Huitième rapport de situation sur la mise en œuvre du Programme de transformation du Secrétariat de l'OMS dans la Région africaine
15. Budget programme
16. Projet d'ordre du jour provisoire, lieu et dates de la soixante-quatorzième session du Comité régional
17. **Documents d'information**

Pilier 1. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant de la couverture sanitaire universelle

- 17.1 Rapport de situation sur le cadre pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale visant à accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique dans la Région africaine de l'OMS
- 17.2 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie de recherche pour la santé dans la Région africaine 2016-2025
- 17.3 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la stratégie régionale pour transposer à une plus grande échelle les innovations en santé dans la Région africaine de l'OMS
- 17.4 Rapport de situation sur l'exploitation des solutions en matière de cybersanté afin d'améliorer les systèmes de santé nationaux dans la Région africaine de l'OMS
- 17.5 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Stratégie de promotion de la santé pour la Région africaine 2012-2022

Pilier 3. Un milliard de personnes supplémentaires bénéficiant d'un meilleur état de santé et d'un plus grand bien-être

- 17.6 Rapport de situation sur le cadre de mise en œuvre du Plan d'action mondial pour l'activité physique 2018-2030 dans la Région africaine de l'OMS
- 17.7 Rapport de situation sur la mise en œuvre de la Décennie d'action pour la sécurité routière dans la Région africaine
- 17.8 Rapport de situation sur la mise en œuvre du plan stratégique pour réduire le double fardeau de la malnutrition dans la Région africaine 2019-2025
- 17.9 Rapport de situation sur la mise en œuvre des recommandations du Rapport de la Commission sur la Santé de la Femme dans la Région africaine visant à relever le défi en matière de santé de la femme en Afrique

Pilier 4. Une OMS plus efficace et efficiente apportant un meilleur soutien aux pays

- 17.10 Rapport sur le personnel de l'OMS dans la Région africaine
- 17.11 Questions à caractère régional découlant des rapports d'audit interne et externe de l'OMS
18. Adoption du rapport du Comité régional
19. Clôture de la soixantième-treizième session du Comité régional